L'Eclaireur du Gâtinais, 22 novembre 2017

À la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne

Grandes histoires d'eau à la 3CBO

Le dernier conseil communautaire de la 3CBO (daté du 9 novembre), avait entre autres à l'ordre du jour, le lancement de la consultation de bureaux d'études dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement ».

La 3CBO n'exerce à ce jour - en compétence facultative - que le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Ses services techniques n'ont pas les compétences nécessaires pour traiter des thématiques eau potable, eaux pluviales et assainissement collectif.

Mutualiser l'assainissement ?

Afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les délais impartis et dans les meilleures conditions possibles, la 3CBO souhaite d'abord réaliser un audit financier, juridique, technique et fonctionnel des services publics d'eau et d'assainissement du territoire et d'autre part se faire accompagner dans la mise en œuvre effective des transferts de ces services à la 3CBO.

Deux études sont projetées. D'un point de vue financier, ces deux études « pourraient » être subventionnées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à concurrence de 80 %.

Piscine. La piscine construite à Château-Renard a ouvert début octobre. Mais deux avenants ont dû être votés pour des aménagements non prévus au marché initial. Un premier avenant d'un montant final de 3.308 € HT pour le lot n° 7 « Serrurerie » du marché de construction et un 2e avenant d'un montant final de 15.643 € HT au lot n° 10 « électricité – courants forts/courants faibles » comprenant l'éclairage de la terrasse extérieure et de faux plafonds oubliés. Voilà qui fait dresser les cheveux sur la tête de Serge Deville (Courtenay) qui ne comprend pas qu'un architecte n'a pas inclus ces posts dans son étude.

Inauguré samedi dernier *(lire page suivante)*, le piscine a réservé quelques avenants...

Pays Gâtinais. Ce ne sera pas le seul objet de discorde de ce conseil, avec le déménagement futur des bureaux du Pays Gâtinais. Parmi les conseillers communautaires, quelques-uns s'étonnent du choix d'établir les bureaux à Montargis. « L'Agglo montargoise ne fait pas partie du Pays Gâtinais, c'est une installation "offshore" », ironise Philippe Follet, auquel Lionel de Raffélis répond : « Avec l'arrivée du Bellegardois, le Pays Gâtinais a choisi la centralité afin de faciliter l'accès à tous les territoires du Pays Gâtinais ». Ainsi, le débat à peine entamé, est clos.

V.R.

Phoca PDF